

REJOINDRE NOTRE RÉSEAU NATIONAL DES ACTEURS DU SOUTIEN À LA PARENTALITÉ



Fédération nationale des Écoles des parents et des éducateurs (Fnepe)
Accueillir, informer et accompagner familles, jeunes et professionnels

LES SERVICES DE LA FNEPE POUR SES ADHÉRENTS

- ...❖ **REPRÉSENTATION** aux instances de réflexion nationales sur la parentalité et la jeunesse.
 - ...❖ **PARTENARIAT** avec les institutions en charge des politiques publiques de soutien à la parentalité.
 - ...❖ **VEILLE SOCIALE** sur les politiques publiques, les évolutions du cadre législatif...
 - ...❖ **OBSERVATOIRE** des besoins des parents, des enfants, des familles.
 - ...❖ **EXPERTISE** grâce à son conseil scientifique et aux commissions thématiques de travail.
 - ...❖ **INGÉNIERIE** dans le montage, la coordination et le suivi de vos projets.
 - ...❖ **COMMUNICATION** afin de renforcer la visibilité de vos actions.
 - ...❖ **MUTUALISATION** via des projets co-construits avec les membres de son réseau.
 - ...❖ **BOITE À OUTILS** : documentation, édition de la revue trimestrielle *L'école des parents* et d'une collection de livres, fiches techniques...
- 



MISSIONS

ANALYSER
et faire évoluer
les pratiques

SOUTENIR
et accompagner
le développement

ANIMER
et consolider le réseau

EXPÉRIMENTER
et essayer
de nouveaux projets

CAPITALISER
les expériences

ORGANISER
des formations
et des colloques

VALORISER
l'expertise du réseau
et de son conseil
scientifique

PARTICIPER
au débat public
sur les politiques de soutien
à la parentalité

MOBILISER
des partenaires

UN RÉSEAU D'ACTEURS

au service des parents, des jeunes, des familles, des professionnels et des institutions, qui œuvrent dans une démarche de coéducation.

Accueillir

les familles,
les couples, les enfants
et les adolescents

Favoriser

le dialogue
dans les familles

Organiser

des espaces
de rencontre
entre parents

Participer

à la formation
et à l'accompagnement
des professionnels

Mettre en relation

les parents
et les professionnels

Être force de proposition

en direction
des institutions

UN RÉSEAU D'ACTEURS

au service des parents, des jeunes, des familles, des professionnels et des institutions, qui œuvrent dans une démarche de coéducation.

SERVICES PROPOSÉS :

... POUR LES PARENTS ET LES JEUNES

Lieux d'accueil : points accueil écoute jeunes (PAEJ), lieux d'accueil enfants-parents (LAEP), points écoute pour les parents® (PEP), espaces de rencontre, Cafés des parents®

Animations collectives : colloques, conférences, soirées-débats, groupes d'échanges

Entretiens personnalisés : consultations pour parents et jeunes, guidance familiale, médiation familiale, conseil conjugal et familial, orientation scolaire, accompagnement psychologique

... POUR LES PROFESSIONNELS

Formations et actions sur l'accompagnement à la parentalité

Formations qualifiantes et diplômantes aux métiers d'assistant maternel, conseiller conjugal et familial, médiateur familial. Formations thématiques, analyse de la pratique, supervision d'équipe

Les équipes de terrain sont constituées de psychologues, conseillers conjugaux et familiaux, médiateurs familiaux, éducateurs, travailleurs sociaux, enseignants, médecins, juristes, ...

COMMENT REJOINDRE LE RÉSEAU ?



Le réseau des Écoles des parents et des éducateurs (EPE) est composé de structures :

❖ agréées « Écoles des parents et des éducateurs » qui représentent le réseau sur leur territoire

OU

❖ porteuses d'une ou plusieurs actions de soutien à la parentalité labellisées « Écoles des parents et des éducateurs » et incarnant les valeurs et les finalités du réseau tout en conservant leur identité.

*Ces structures sont affiliées à la Fédération nationale des Écoles des parents et des éducateurs (Fnepe).
L'appartenance au réseau implique le respect de la charte des Écoles des parents et des éducateurs,
mutualisation, solidarité et travail en lien avec la Fédération.*

ÉTAPE 1

Prise de contact avec la Fnepe

ÉTAPE 2

Échange et/ou rencontre pour évaluer l'adéquation du projet de la structure avec les valeurs du réseau EPE

ÉTAPE 3

Si adéquation, formalisation et dépôt du dossier de demande d'agrément ou de labellisation

ÉTAPE 4

Instruction du dossier par la commission de suivi de la charte du réseau EPE

ÉTAPE 5

Si avis favorable de la commission de suivi de la charte, présentation de la demande d'agrément ou de labellisation au conseil d'administration de la Fnepe pour validation

Le temps d'instruction d'une demande d'agrément ou de labellisation varie de 6 à 12 mois.



LA FNEPE, ACTEUR MAJEUR DU DOMAINE DE L'ÉDUCATION, DE LA FAMILLE ET DE LA PARENTALITÉ.

400

bénévoles

200

salariés

4 000

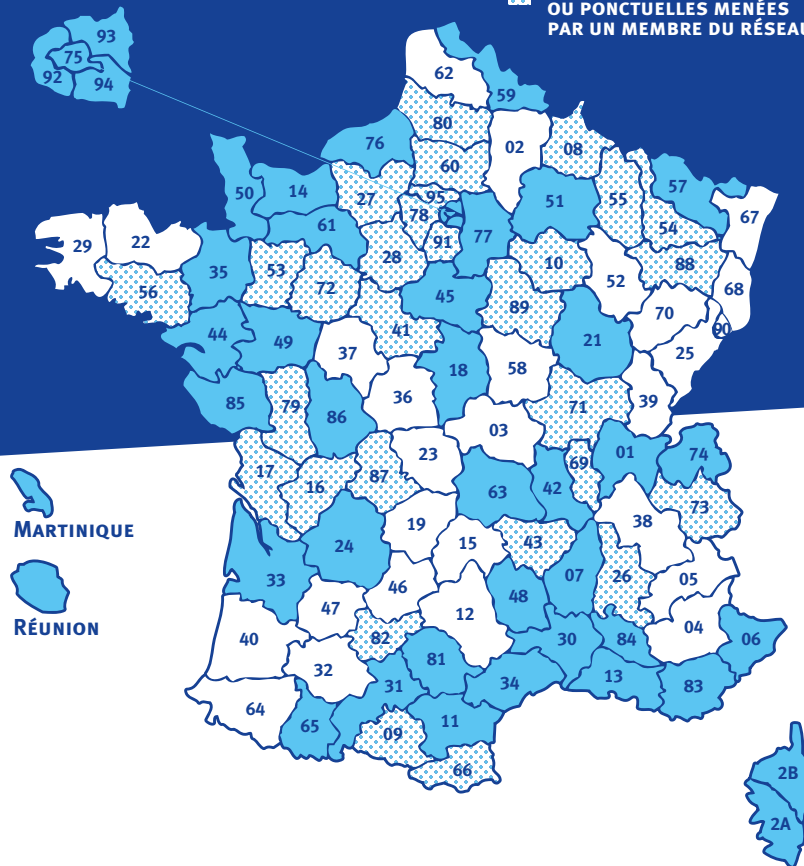
adhérents

± 25 000

bénéficiaires
par an

■ EPE AGRÉÉES
ET STRUCTURES PORTANT
DES ACTIONS LABELLISÉES

▨ ACTIONS RÉGULIÈRES
OU PONCTUELLES MENÉES
PAR UN MEMBRE DU RÉSEAU



Fnepe

🏠 180 bis rue de Grenelle | 75007 Paris

☎ Tél. : 01 47 53 62 70

📠 Fax : 01 47 53 62 84

✉ contact@ecoledesparents.org

📘 www.facebook.com/FNEPE/

🌐 www.ecoledesparents.org

IMPRIM'VERT®